

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2007  
Publication : 05/10/2007



Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP

Séance du

6<sup>e</sup>/10/07  
-28 SEP. 2007

### STATIONS METEOROLOGIQUES (C053-CHAP 011) CENTRE DEPARTEMENTAL DE LA METEOROLOGIE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I - 5<sup>e</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport 2007/I-6<sup>e</sup>/08 du 14 décembre 2006 relatif au Cadre de Vie,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- donne un avis favorable à la répartition proposée en annexe au rapport et autorise le versement des montants correspondants pour un total de 5.624 €,
- précise que la dépense correspondante sera prélevée au chapitre 011 - nature 6188 - fonction 70.

LE PRESIDENT

Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITTE

Adopté

.....voix contre

.....abstentions